

Règles sanitaires sur le Summer Camp 2021

27 juillet 2021

Compte-tenu du rebond épidémique, notre club s'en remet à la responsabilité de chacun mais aussi aux règles gouvernementales en vigueur et plus particulièrement au [décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021](#).

A savoir :

A défaut de présentation d'un pass sanitaire à jour : port obligatoire d'un masque pour chaque personne (à partir de 11 ans), sur [les zones de treuillés et parties communes](#) (barnums, etc...) Cette obligation devra être respectée scrupuleusement sous peine de se voir refouler du lieu.

Pour les biplaces si la personne a plus de 17 ans un pass sanitaire valide sera demandé. Sans pass à jour ou non présentable, le port du masque pour le passager et son pilote sera obligatoire.

Pass sanitaire = 3 possibilités :

- Schéma vaccinal complet : 2 doses + 7 jours pour Pfizer / Moderna / Astra ; 4 semaines après injection solo pour le Johnson & Johnson ; +7 jours pour injection solo si antécédent covid 19
- Preuve d'un test négatif de moins de 48h (PCR ou antigénique)
- Résultat d'un test RT-PCR attestant du rétablissement de la Covid19 datant de plus de 11 jours et moins de 6 mois

Ces règles sont susceptibles d'être modifiées en cas d'évolution de la situation ou par décision du préfet, décisions auxquelles nous nous conformerions bien évidemment.

Comptant sur vous et sur votre sérieux.

Cordialement

Le bureau directeur du Club Les Pitroux du Poitou

SUMMER PASS

Pass sanitaire valide :
vax complet + 7 jours
test négatif (- de 48h)
certif covid + (- de 6 mois)

OU

Port du masque :
Sur les parties communes
(barnum, zones de déco , etc...)
Biplace (pilote et passager)

lpm laurent-ph merle photographies

Les Pitroux parapente